

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet STATION SERVICE TOTAL sur la commune principale de l'AIOT 1 Rue d'Alsace Lorraine 57420 Solgne.

La référence de votre dossier est A-3-X85FRG31P et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 09/03/2023 à 16h18 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **34535118300578**

Organisme : **TOKHEIM SERVICES FRANCE**

Nom :

Prénom :

Fonction : **Dessinateur**

Personne morale

N° SIRET **83182816500017**

Raison sociale **JP SPORT**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

1 RUE D ALSACE LORRAINE

57420 SOLGNE

Signataire

Nom :

Prénom :

Qualité : **gerant**

Référent

Nom :

Prénom :

Fonction : **GERANT**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **STATION SERVICE TOTAL**

Description des activités :

ACTIVITE Station service, distribution sur 2 pistes et stockage de carburant à destination de véhicule à moteur Installation ouverte au public, en libre service PROJET Remplacement du stockage existant (qui sera neutralisé au béton) par un réservoir de 40m3 Remplacement du distributeur Ajout du produit E85 Passage en distribution en libre service sans surveillance (Automate de paiement)

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **1 Rue d'Alsace Lorraine 57420 Solgne**

X : 941255

Y : 6879472

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation,

jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

| Rubrique | Alinéa | Libellé des rubriques | Quantité totale | Régime | Précisions |
|----------|--------|-----------------------|---------------------------------|--------|------------|
| 1435 | 1435-2 | Stations service | Volume annuel distribué 1000 m3 | DC | |

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

- Eaux de ruissellements de la piste de distribution et de la piste de dépotage

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

Les eaux résiduaires seront traitées par un séparateur décanteur d'hydrocarbures afin de limiter le rejet en hydrocarbure à 5mg/l avant rejet dans le réseau collectif, il est également muni d'un obturateur automatique.

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : 1

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

L'installation étant en plein air et accessible en permanence, le volume des eaux résiduaires n'est pas quantifiable

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

L'installation respecte les prescriptions de l'article 6.1 de l'arrêté du 15 avril 2010. Les rejets à l'atmosphère répertoriés sur le site seront des vapeurs de carburants de seconde catégorie.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **OUI**

Traitement :

La station va mettre en place sur les installations E85/SP95E10/SP98, les systèmes de récupération de vapeur phase I (pour les vapeurs de COV - incluant le benzène - produites lors du dépotage) et phase II (pour les vapeurs produites lors de la distribution).

Autres sources :

aucune

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les boues d'hydrocarbures et résidus associés au fonctionnement des séparateurs d'hydrocarbures ,les déchets susceptibles d'être souillés par des hydrocarbures (gants, tissus) sont considérées comme Déchets industriels Spéciaux (D.I.S.). Ces déchets seront collectés par une société spécialisée agréée. L'opération d'entretien et le nettoyage des séparateurs aura une fréquence minimum annuelle.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Présence d'un poteau incendie avec une distance et un débit conforme à la réglementation. La pose d'un second poteau incendie a été validé par la mairie qui sera implémenté à une distance et un débit conforme à la réglementation. La station exploitera en 24/24 après la mise en fonction de ce 2ème poteau incendie

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration **Date de dépôt**

RECEPISSE DE DECLARATION 06/10/2011

**Organisme
en charge de
l'instruction**
PREFECTURE
DE LA
MOSELLE

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

MANDAT GARAGE BECKER.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

NF040802 (GGE BECKER) 57420 SOLGNE- RAYON DES 100 METRES.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

NF040802 (GGE BECKER) 57420 SOLGNE- RAYON DES 35 METRES.pdf